Affiché le





ID: 064-216404228-20210927-DEL_27_9_21_31-DE

Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 27 Septembre 2021 DELIBERATION

Rapporteure: Brigitte ROSSI

Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle GRACIA

Nombre de conseiller-e-s en exercice :

33

Nombre de présent-e-s :

29

Nombre de votant-e-s :

32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président.

Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,

Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ,

M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUÉHEILLE
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESSENY
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

Etait absente:

- Mme Laurence DUPRIEZ

31 - <u>DEGREVEMENT DES TAXES D'URBANISME ET D'ASSAINISSEMENT SUITE AU RETRAIT DE PERMIS DE CONSTRUIRE DE LA SCI A ET L. PROMOTION</u>

La SCI A et L. Promotion a déposé un permis de construire pour la réalisation de 6 maisons de ville sur un terrain sis Allée du fronton (PC n°06442219L001) le 09 Janvier 2019. Ce permis a été accordé par arrêté du Maire en date du 02 Avril 2019.

Le 01 Mars 2021, la SCI A et L. Promotion a demandé un retrait du permis de construire compte-tenu de la non réalisation des travaux. Ce retrait de permis de construire a été accordé par arrêté du Maire en date du 18 Mai 2021.

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le



ID: 064-216404228-20210927-DEL_27_9_21_31-DE

L'article 2 de cet arrêté entraîne le dégrèvement des taxes et participations d'urbanisme.

Compte tenu du retrait du permis de construire accordé par arrêté du maire, il convient d'autoriser le dégrèvement des taxes et participations d'urbanisme et d'assainissement.

Ouï cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au dégrèvement à titre gracieux de toutes les taxes liées à ce projet.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 27 Septembre 2021. Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 30/09/22/

Bernard UTHURRY